



Assurance locative logement vacant

Par **Pitone**, le **21/03/2009** à **22:35**

Bonjourrn Je suis propriétaire d'un appartement que je loue dans le cadre de régime De Robien. La gestion locative de cet appartement est assuré par une agence immobilière qui s'occupe de la recherche de locataire et de l'encaissement des loyers. rn J'ai souscrit une assurance locative logement vacant avec mon contrat de gérance. Mon précédent locataire a quitté l'appartement fin juillet 2008, l'appartement a été reloué fin novembre 2008. L'assurance locative me doit donc 3 mois de loyer si je compte le mois de carence. Or l'agence immobilière a changé de compagnie d'assurance au 1er août 2008. L'état des lieux ayant été fait le 3 Août 2008, l'ancien assureur refuse de payer car l'état des lieux a été fait après la fin de son contrat avec l'agence, le nouvel assureur ne veux pas payer car il n'a perçu aucun cotisation.rn J'ai tenté par tous les moyens de contacter la personne responsable de l'agence immobilière (mail, appels téléphoniques, courrier recommandé AR), impossible d'obtenir des informations.

J'envisage donc d'engager une procédure judiciaire mais je ne sais pas contre qui et comment me retourner.rn Pourriez vous me donner des pistes afin que je puisse faire avancer mon dossier.rnrnMerci d'avance